



**REGLEMENT PARTICULIER**

Course de Côte Les Mamelles

28 Juin 2026

7h30 – 17h30

RD23, Route de la Traversée, BOUILLANTE

## Sommaire

ART. 1 – DEFINITION :	3
ART. 2 – CONCURRENTS :	3
ART. 3 – CATEGORIES :	3
ART. 4 – EPREUVES :	4
ART. 5 – ENGAGEMENT :	4
ART. 6 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :	4
ART. 7 – VERIFICATIONS TECHNIQUES :	5
ART. 8 – Paddock :	5
ART. 9 – LE PARCOURS :	6
ART. 10 – DEROULEMENT DE LA COURSE :	7
ART. 11 – ASSURANCE :	7
ART. 12 – HORAIRES ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE :	7
ART. 13 – PRIX / RECOMPENSES :	8
ART.14 – CONTROLE DES EPREUVES :	8
ART. 15 – RECLAMATIONS :	8
ART. 16 – CONTROLE ANTI-DOPAGE :	9
ART. 17 – APPLICATION DU REGLEMENT :	9
ANNEXE 1 – PLAN DU CIRCUIT :	10
ANNEXE 2 – PLANNING DE LA COURSE :	11

## ART. 1 – DEFINITION :

L'association **KARUKERA RACING TEAM** organise une course de côte inscrite au championnat de la Guadeloupe et se déroulant le **28 Juin 2026**.

La manifestation « Course de côte moto Les Mamelles » se déroule sur la RD23 sur la route des Mamelles sur le territoire de Pointe-Noire et Bouillante.

## ART. 2 – CONCURRENTS :

Chaque pilote devra être à minima âgé de 7 ans (la limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur) et être titulaire d'une licence compétition nationale (annuelle ou journalière) délivrée par la FFM et en cours de validité.

Tout pilote mineur devra obligatoirement être accompagné d'une personne « représentant légal » ou « mandatée » et titulaire du Guidon d'Or ou du CASM.

**Un pilote ne peut s'engager sur plus d'une machine et deux pilotes ne peuvent s'engager sur une même machine.**

## ART. 3 – CATEGORIES :

Les catégories sont les suivantes :

<b>NOM (Appellation)</b>	<b>Cylindrée</b>
QUAD	jusqu'à 750 cc
150cc	de 50 à 150 cc
600cc	de 151 à 600 cc
1300cc	de 601 à 1300 cc

## ART. 4 – EPREUVES :

7 jours avant la date de l'épreuve, le club organisateur pourra annuler la compétition si un minimum de 20 pilotes (toutes catégories confondues) n'est pas engagé à l'épreuve.

L'organisateur ainsi que le directeur de course se réservent le droit d'annuler la manifestation si les conditions climatiques ne sont pas réunies afin de permettre aux pilotes de concourir dans des conditions de sécurité suffisantes.

## ART. 5 – ENGAGEMENT :

Le prix de l'engagement par pilote est fixé à :

Catégorie 150cc	Autres catégories
80 €	100 €

Les inscriptions à l'épreuve seront closes la veille de l'épreuve à l'issue du contrôle technique.

**Aucun entraînement ne sera admis sur le lieu de la course avant celle-ci sous peine de mise hors course (accord avec la Mairie).**

## ART. 6 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Tous les pilotes, quelle que soit la catégorie, devront se présenter au contrôle administratif qui sera ouvert la veille de la course (**de 10h00 à 15h00**).

IMPORTANT : Les licences papiers ne sont plus valables depuis le 24 Février 2026.

Les certificats médicaux hors format FFM ne sont également plus valides.

**Chaque participant doit créer son compte sur la plateforme FFM et y uploader son certificat médical format FFM. Il est recommandé de faire cette démarche au plus tard 72 heures (3 jours) avec le Contrôle Technique.**

Aux vérifications administratives, le secrétariat assurera le contrôle :

- Des licences FFM 2026 annuelles ou journalières ;
- Du certificat médical délivré par la fédération (uniquement pour les licences à la journée) ;
- De la confirmation d'engagement ;
- Du contrôle du CASM

## ART. 7 – VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Les opérations de vérifications se dérouleront la veille de la course de **10h00 à 15h00** à l'adresse suivante :

**Kaizen**  
**15 bis rue de la chapelle**  
**97122 BAIE-MAHAULT**

À cette occasion, seront vérifiés :

➤ **PILOTE ET EQUIPEMENT :**

- Contrôle du casque homologué (norme FIM). Seul les casques de type intégral sont autorisés ;
- Contrôle de la tenue du pilote combinaison d'une seule pièce (cuir ou kevlar homologué FIM), conforme au règlement des courses sur route). Les combinaisons deux pièces sont autorisées si elles sont équipées d'une fermeture éclair rendant solidaire le pantalon et le blouson ;
- Bottes (Les demi-bottes sont interdites) ;
- Gants en cuir ;
- Protection dorsale obligatoire (norme EN 1621-2 ou Label FFM) ;

Charlotte obligatoire pour les cheveux longs.

## ART. 8 – PADDOCK :

Chaque pilote a le droit à un stand de 3x3m.

Chaque véhicule devra être stationné sur un tapis environnemental.

Chaque pilote a le droit d'être entouré de quatre personnes au sein de son stand.

Chacun des accompagnateurs doit être titulaire d'une licence assistant pilote ou team manager valide.

Les enfants de moins de 12 ans sont interdits dans le paddock.

La consommation d'alcool est interdite au sein du paddock.

Il est interdit de fumer dans le paddock.

2 extincteurs sont installés dans le paddock. (Un à côté du premier stand, un à côté du dernier).

## ART. 9 – LE PARCOURS :

Le parcours a une longueur de 1500 mètres.

Le tracé compte 5 virages dont 3 à gauche et 2 à droite. Un dernier virage à droite se trouve après l'arrivée juste avant la zone de parcage.

Le départ est situé au point GPS **16.181897, -61.763294** à 2300 mètres de l'intersection avec la RN2 côté Pointe-Noire.

Le premier virage se situe à un peu plus de 350 mètres du départ.

L'arrivée est située au point GPS **16.183619, -61.756820** à 860 mètres des commerçants les plus proches (Zoo, Restaurant, Le Tapeur).

Le barrage côté arrivée est situé à 250 mètres des commerces.

Voir en annexe 1.

## ART. 10 – DEROULEMENT DE LA COURSE :

Certains pilotes procèdent à une reconnaissance le matin avant le début de l'épreuve.  
À la demande du Président de Ligue, l'utilisation de trottinette sera formellement interdite.

La course se déroulera comme suit :

- Une montée découverte où tous les pilotes montent en groupe.
- Une montée d'essai
- Cinq montées de classement

À la fin de chaque montée, les pilotes descendent en convoi entre un véhicule ouvreur et un véhicule fermant le convoi (Serre file) dans lequel aura pris place le directeur de course. Tout pilote qui dépasserait le véhicule ouvreur ou qui serait dépassé par le serre-file se verrait disqualifier de la course.

Il est important de noter que pour faire partie du classement final, chaque participant devra effectué au moins 2 montées de classement.

Voir planning en Annexe 2.

## ART. 11 – ASSURANCE :

L'organisateur a souscrit une police d'assurance conforme à la législation en vigueur auprès de la compagnie **MARSH**.

## ART. 12 – HORAIRES ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

**Le briefing est obligatoire pour tous les pilotes.**

Le programme de la journée est présenté en annexe II.

## ART. 13 – PRIX / RECOMPENSES :

Seront récompensés, les trois premiers de chaque catégorie. A savoir :

- Quads
- 150 pour les motos de 50cc à 150 cc
- 600 pour les motos de 151 à 600 cc
- 1300 pour les motos de 601 à 1300 cc

Les trois premiers du classement scratch seront aussi récompensés.

Les pilotes recevront des prix et/ou des coupes lors de la cérémonie de remise de prix.

## ART.14 – CONTROLE DES EPREUVES :

La Ligue Régionale de Motocyclisme de Guadeloupe désignera des officiels.

Le secrétariat du jury sera assuré par le club.

## ART. 15 – RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75€.

Pour les réclamations nécessitant un démontage moteur un deuxième chèque de 75€ pour le démontage d'un moteur 2T et 150€ pour le démontage d'un moteur 4T devront être remis.

Une réclamation doit être déposée :

- Avant le commencement des opérations de vérification pour une réclamation contre la distance annoncée pour un parcours ou pour l'une des clauses figurant au règlement particulier ;
- Immédiatement après la fin des opérations de vérification pour une réclamation contre une décision prise par un commissaire technique ou tout ce qui concerne les vérifications et la qualification des concurrents.

Dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats pour une réclamation contre :

- Une décision prise par un officiel de la course ;
- Une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition par un concurrent ou un assistant ;
- Le classement d'une course.

En cas de conditions météorologiques défavorables (pluie) le Directeur de Course pourra annuler la compétition.

## ART. 16 – CONTROLE ANTI-DOPAGE :

Lors de la course, il pourra être mis en place un contrôle anti-dopage pour les pilotes. Ce contrôle fera un dépistage des substance dopantes, de l'alcoolémie ainsi que des stupéfiants.

## ART. 17 – APPLICATION DU REGLEMENT :

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le Jury de l'épreuve, conformément aux dispositions du code sportif national de la F.F.M.

KARUKÉRA RACING TEAM  
Association loi 1901  
☎ : 06 90 21 00 24  
@ : contact@karukeraracingteam.com  
SIRET : 924 978 687 00011



Président du Karukera Racing Team

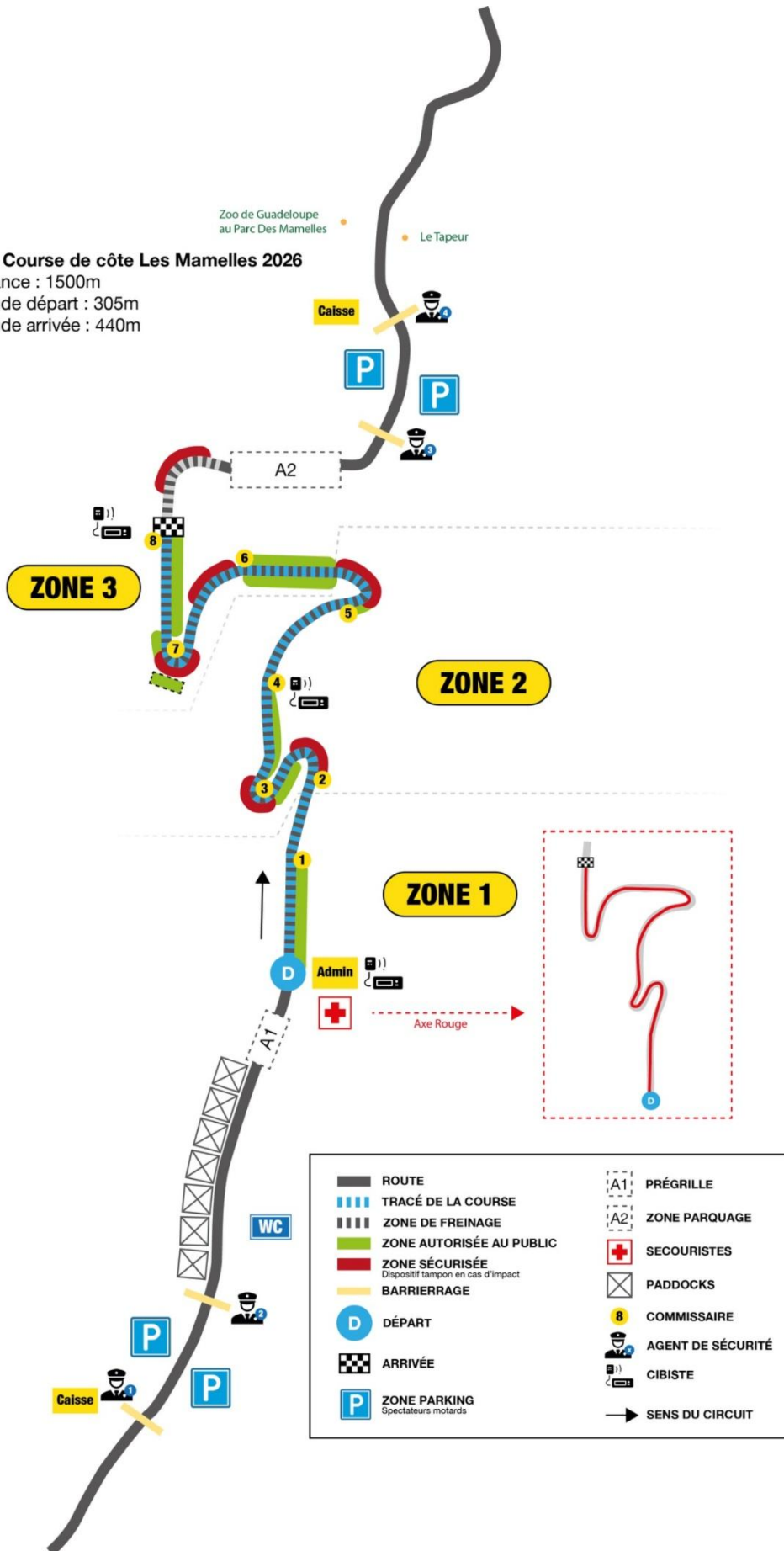
# ANNEXE 1 – PLAN DU CIRCUIT :

## Plan Course de côte Les Mamelles 2026

Distance : 1500m

Altitude départ : 305m

Altitude arrivée : 440m



## ANNEXE 2 – PLANNING DE LA COURSE :

	Heures		Description	Durée
	Début	Fin		
<b>Veille de la course</b>	10 :00	15 :00	Contrôles administratifs et techniques	5:00:00
<b>Jour de la course</b>	8 :00	8 :15	Montée découverte	0:15:00
	8 :30	9 :35	Montée d'essai	1:05:00
	9 :45	10 :50	Première montée de classement	1:05:00
	11 :00	12 :05	Deuxième montée de classement	1:05:00
	12 :15	13 :15	Pause déjeuner	1:00:00
	13 :30	14 :35	Troisième montée de classement	1:05:00
	14 :45	15 :50	Quatrième montée de classement	1:05:00
	16 :00	17 :05	Cinquième montée de classement	1:05:00
	17 :30		Fin des roulages et Remise des prix	
	18 :00		Ouverture de la route	